

Paris, le 1^{er} avril 2022

Baisse du prix des TAG : une injustice inacceptable. Une volonté de diminuer l'accès au dépistage et une attaque en particulier contre les pharmaciens ?

C'est officiel ! Dès aujourd'hui, le pharmacien est le professionnel de santé de ville le moins bien rémunéré pour réaliser les TAG.

Depuis le 1^{er} avril, les TAG pris en charge sont facturés **16,50€**, les TAG non remboursés maintenus à 20€, ce qui en dit long sur la vision du dépistage.

	Tarif du prélèvement	Diagnostic, enregistrement et annonce	Total au 1 ^{er} avril	Prix du test
Pharmaciens	9,60 €	1,90 €	11,50 €	Payant : 5 €
Kinésithérapeutes		5,26 €	14,86 €	Gratuit, pris en charge par AMO
Sages-femmes		5,52 €	15,12 €	
Infirmiers au cabinet		5,83 €	15,43 €	
Infirmiers à domicile		13,40 €	23 €	
Médecins		24,90€	34,50€	

L'USPO est particulièrement choquée par cette **décision purement comptable**, à laquelle nous nous sommes fortement opposés. **Elle sanctionne les pharmaciens, professionnels de santé les plus investis depuis le début de la crise sanitaire.**

Faut-il rappeler que les pharmaciens d'officine ont toujours répondu présents ? Pour dispenser les masques, les gels hydro-alcooliques, déployer une stratégie de dépistage sur l'ensemble du territoire, vacciner contre la grippe et contre la Covid dans des conditions irréprochables...

Notre travail et celui de nos équipes doivent être reconnus et valorisés, que ce soit dans le cadre de l'état d'urgence mais également dans le cadre de la convention pharmaceutique.

Cette baisse de la rémunération des TAG entre en vigueur au moment où les contaminations augmentent. Elle est contradictoire avec la stratégie ambitieuse de dépistage mise en place depuis le début de la crise et risque de désinciter fortement les pharmaciens à y participer. Il sera, notamment, plus difficile pour les pharmacies de recruter du personnel supplémentaire pour répondre à la demande.

En conséquence, cette décision va complexifier le parcours de soins des patients et ainsi limiter artificiellement le dépistage...mais peut-être est-ce l'objectif ?

Comme une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule, **l'honoraire de dispensation des autotests diminue de 2€ à 1€.**

Pierre-Olivier Variot
Président de l'USPO

